

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Montant	Délibération	Exception
Commerces	De 1 à 19m ² = 156 €/an De 20 à 49 m ² = 416 €/an + de 50 m ² = 21 €/m ² dès le 1 ^{er} m ²	N°1-03-2024	
Manifestations exceptionnelles	De 1 à 19 m ² = 8 €/jour De 20 à 49 m ² = 16 €/jour + 50 m ² = 4 €/m ² par jour dès le 1 ^{er} m ²	N°1-03-2024	
Droit de place – Marché hebdomadaire	7€/jour	N°1-03-2024	
Cirque	21 €/jour	N°1-03-2024	
Marionnettes	21 €/jour	N°1-03-2024	
<u>Activités commerciales :</u> - Véhicules PL de déménagement - Vente ambulante par véhicule (matériels divers)	52 €/véhicule/jour 52 €/véhicule/jour	N°1-03-2024	
<u>Travaux :</u> - Echafaudage sur pied ou tréteaux, volant ou en éventail : * Ravalement * Autres travaux - Conteneurs, bennes, baraques de chantier - Armoire d'alimentation électrique provisoire de chantier - Occupation du domaine public pour travaux par dépôt de matériel ou matériaux - Palissades, bardages	3 €/ml/jour 6 €/ml/jour 11 €/ml/jour 2 €/m ² /jour 2 €/m ² /jour 2 €/ml/jour	N°1-03-2024	
<u>Terrains municipaux :</u> Stades, parcours de santé	2000 €/jour	N°5-05-2021	Associations codognanaises Mariages célébrés en mairie de Codognan Communes membres de la CCRVV Associations reconnues d'intérêt général par délibération
Arènes	1000 €/jour	N°4-04-2023	Associations codognanaises Associations dont le siège se situent dans une commune de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle Associations reconnues d'utilité publique Ecoles taurines